



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

# AVIS AU PUBLIC

## EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMUNAL ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

En application de l'article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 26/06/2026, numéro 13.1., le conseil communal a approuvé

- **le projet de lotissement qui prévoit le morcellement des parcelles n°5/547, d'une contenance de 4ha 23a 02ca, de nature « pré », n°5/548, d'une contenance de 8a 40ca, de nature « place (occupée) », n°5/549, d'une contenance de 25ca, de nature « place », toutes situées au lieu-dit « Rue du Moulin », inscrites au cadastre de la commune de Kehlen, section D de Dondelange, en quatre lots distincts, à savoir n°5/Lot 1 (4a 67ca), n°5/Lot 2 (4a 51ca), n°5/Lot 3 (35ca), n°5/Lot 4, conformément au plan présenté par le bureau Geolux G.O. 3.14 de Bertrange pour le compte de Mme Isabelle Célestine Catherine Stoltz.**

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris connaissance et copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21/06/1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif, à introduire par requête signée d'un avocat à la Cour, est ouvert contre la décision du conseil communal dans un délai de 3 mois à compter de la présente notification.

Le présent avis est publié et affiché au tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir du 30/06/2026. La décision du conseil communal, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune de Kehlen.

Kehlen, le 30 juin 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,  
Félix Eischen Marco Haas



# Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

## Séance publique du 26 juin 2026

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 19 juin 2026

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre, Bissen Marc et Molitor Max, échevins ;  
MM Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Geschwind Cheryl et Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz Claudine, Mme Noesen-Heintz Nathalie et M. Urbing Kevin conseillers ;  
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : Néant

Point de l'ordre du jour : **13.1.**

Objet : **Morcellement d'une parcelle dans la rue du Moulin à Dondelange**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement n°25-GOI443, établi par le bureau agréé par le cadastre pour des travaux fonciers Geolux G.O 3.14 de Bertrange, pour le compte de Mme Isabelle Célestine Catherine STOLTZ, en date du 10/04/2026 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet le morcellement des parcelles n°5/547, d'une contenance de 4ha 23a 02ca, de nature « pré », n°5/548, d'une contenance de 8a 40ca, de nature « place (occupée) », n°5/549, d'une contenance de 25ca, de nature « place », toutes situées au lieu-dit « Rue du Moulin », inscrites au cadastre de la commune de Kehlen, section D de Dondelange, en quatre lots distincts, à savoir n°5/Lot 1 (4a 67ca), n°5/Lot 2 (4a 51ca), n°5/Lot 3 (35ca), n°5/Lot 4 ;

Précisant que le projet est conforme aux dispositions du PAP-QE et que le nouveau lot 5/Lot 3 délimite le trottoir et devra être cédé à la commune ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, n° 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf. 18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve projet de lotissement n°25-GOI443 ayant pour objet le morcellement des parcelles n°5/547, d'une contenance de 4ha 23a 02ca, de nature « pré », n°5/548, d'une contenance de 8a 40ca, de nature « place (occupée) », n°5/549, d'une contenance de 25ca, de nature « place », toutes situées au lieu-dit « Rue du Moulin », inscrites au cadastre de la commune de Kehlen, section D de Dondelange,

en quatre lots distincts, à savoir n°5/Lot 1 (4a 67ca), n°5/Lot 2 (4a 51ca), n°5/Lot 3 (35ca), n°5/Lot 4 ,  
établi par le bureau agréé par le cadastre pour des travaux fonciers Geolux G.O 3.14 de Bertrange,  
pour le compte de Mme Isabelle Célestine Catherine STOLTZ, en date du 10/04/2026.

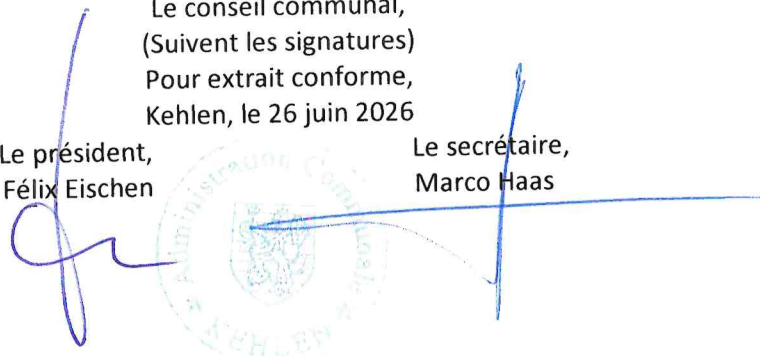
Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la  
procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale  
modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,  
Kehlen, le 26 juin 2026

Le président,  
Félix Eischen

Le secrétaire,  
Marco Haas

The image shows the official seal of the Commune of Kehlen, Luxembourg, which is circular and contains the text 'KHELEN' and 'LUXEMBOURG'. Two handwritten signatures in blue ink are present: one on the left, corresponding to the president Félix Eischen, and one on the right, corresponding to the secretary Marco Haas. A horizontal line is drawn across the seal area.

<b>GEOLUX G.O. 3.14</b> 12, rue des Mérovingiens L-8070 BERTRANGE		no mes <b>XXX</b>
<b>Commune de KEHLEN</b>		<b>Section D dite de Dondelange</b>
Référence GEOLUX G.O. : 25-G01443 Référence Cadastre : 231724		Levé par : SLI + PAT Dessiné par : AND
Echelle : 1/250	Lieu et Date : BERTRANGE, le 10 avr 2026	
L'ingénieur : <b>Laurence BRUCKER</b> , géomètre officiel		Signature : <i>Bon pour autorisation</i>

**Lieu-dit : "Rue du Moulin"**

**Remarque :**

- La légende des points et lignes peut être consultée sur [www.cadastre.lu/fr/legende](http://www.cadastre.lu/fr/legende).

**LEGENDE**

AE : Ancienne Encoche

**Appartient à notre décision du 26 juin 2026, numéro 13.1**

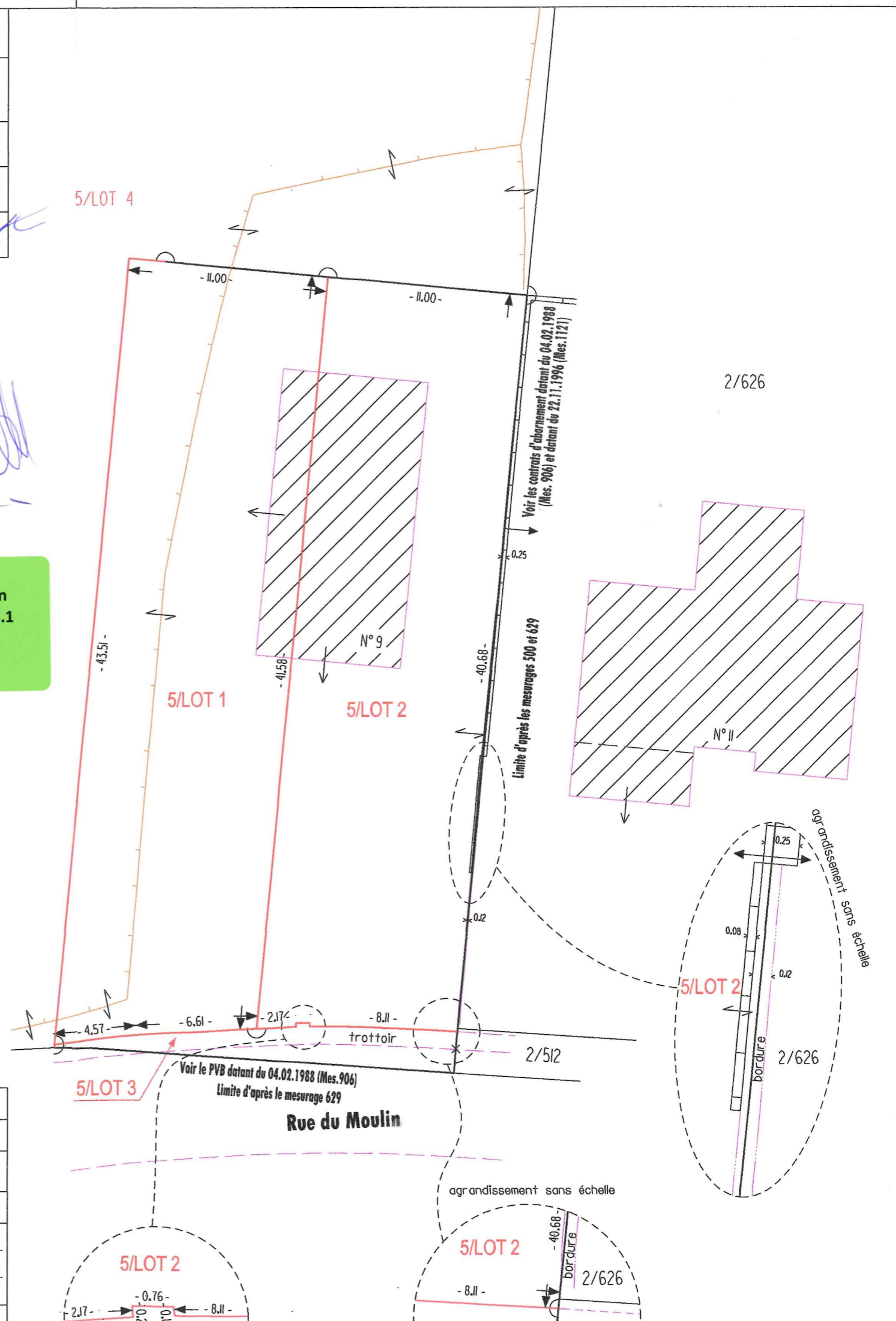
**Le conseil communal,**

**BON POUR AUTORISATION DE MORCELLEMENT**

ADMINISTRATION COMMUNALE	PROPRIETAIRES
	<i>Woesey</i>

**LEGENDE DES PARCELLES**

Commune de <b>KEHLEN</b>		Section <b>D dite de Dondelange</b>		
<b>Nouvelles parcelles</b>				
Numéro	Nature	Occupation	Contenance ha a ca	Noms
5/LOT 1	place (occupée)	partie bâtiment	04 67	STOLTZ Isabelle Célestine Catherine
5/LOT 2	place (occupée)	partie bâtiment	04 51	STOLTZ Isabelle Célestine Catherine
5/LOT 3	place voirie		35	STOLTZ Isabelle Célestine Catherine
Numéro	Lieu-dit	Provenance des parcelles		





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Administration du cadastre  
et de la topographie

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

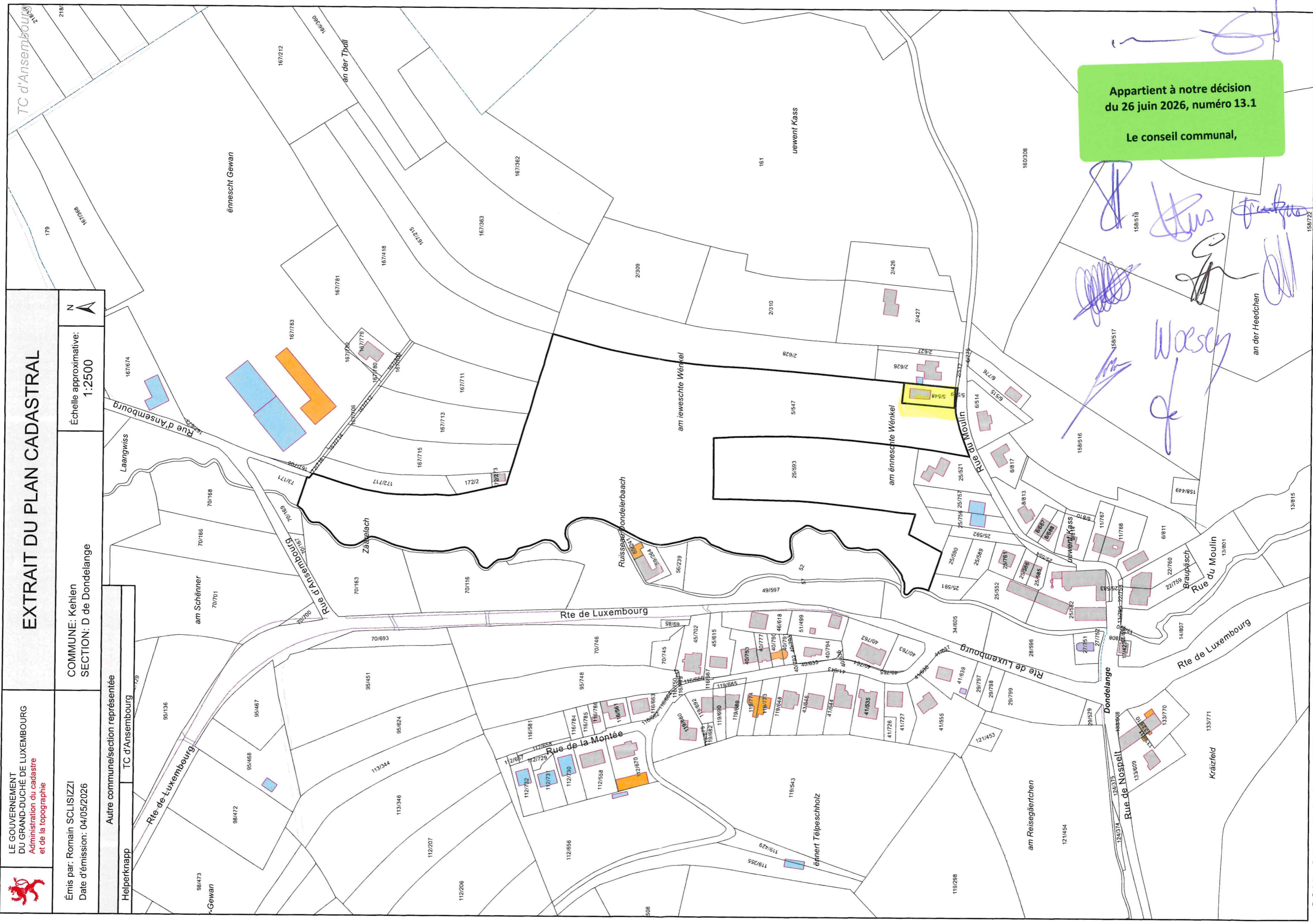
Émis par: Romain SCLISIZZI  
Date d'émission: 04/05/2026

COMMUNE: Kehlen  
SECTION: D de Dondelange

Échelle approximative:  
1:2500



Autre commune/section représentée  
Helperknapp TC d'Ansembourg



Appartient à notre décision  
du 26 juin 2026, numéro 13.1  
Le conseil communal,

*Handwritten signatures and scribbles in blue ink.*